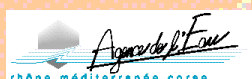


**FORUM DU SPIRAL**  
**14 NOV. 2001**

*Les 10 ans du*  
**SPIRAL**

[www.lyon-spiral.org](http://www.lyon-spiral.org)

Avec la participation de :



## S O M M A I R E



### **La création du SPIRAL**

Page 4

- l'acte de naissance
- pourquoi cette structure ?
- l'organisation
- la mission du SPIRAL
- l'enquête d'opinion de 1990
- les premiers travaux
- un an après...
- la création de nouveaux groupes de travail

### **Le bilan d'action des groupes de travail thématiques**

Page 9

#### **SPIRAL LOCALISATION DES NOUVELLES INDUSTRIES**

Page 9

- Le concept ECO-ZI
- Une charte pour les implantations industrielles

#### **SPIRAL AIR**

Page 11

- L'extension de la ZPS
- Une procédure d'information et d'alerte, en cas de pic de pollution
- Vers une réactivation du SPIRAL AIR ?

#### **SPIRAL TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES**

Page 13

- Un premier schéma de transit par route des matières dangereuses
- Le Livre blanc sur les TMD
- Une nouvelle réglementation des TMD dans l'agglomération lyonnaise
- Un programme d'étude ambitieux

## **SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS**

**Page 15**

- La première campagne d'information sur les risques industriels majeurs
- Une étude de l'impact de la campagne d'information de 1993
- Une plaquette démonstrative sur la maîtrise des risques industriels dans le département
- Une nouvelle campagne d'information sur les risques industriels majeurs
- L'étude de l'impact la campagne d'information de 1998
- La réalisation d'un cédérom sur les risques majeurs
- Les perspectives du SPIRAL RISQUES

## **SPIRAL EAU**

**Page 19**

- La mise en place d'un suivi des rejets et du milieu
- La création de CAMALY
- La première estimation des flux de DTQD
- Le début de la démarche DTQD engagée par le SPIRAL EAU
- Une procédure d'interprétation des données d'écotoxicité
- La création d'une station de surveillance de la qualité des eaux du Rhône et d'alerte
- Les perspectives du SPIRAL EAU

## **SPIRAL D CHETS**

**Page 24**

- Un premier état des lieux des filières
- Un appel à propositions visant à améliorer la gestion des DIB dans le département
- La participation du SPIRAL DECHETS à la révision du plan départemental
- Une enquête auprès de 3000 entreprises
- Les perspectives du SPIRAL DECHETS

## **L'INTERGROUPE INFORMATION**

**Page 26**

- Le bilan de fonctionnement du groupe Information de 1994 à 1996
- La participation à un programme européen E-MAIL'intergroupe information
- L'ouverture du premier site Internet du SPIRAL
- Le nouveau site internet
- La participation du SPIRAL à POLLUTEC

## **Le bilan de fonctionnement**

**Page 29**

- l'activité des groupes de travail
- les moyens humains
- les moyens financiers
- le mode de fonctionnement

## **Annexes**

**Page 34**

- arrêté préfectoral portant création du SPIRAL
- les membres des groupes de travail



## L'acte de naissance

La décision de créer une « structure permanente de concertation ayant pour mission la prévention des pollutions et des risques dans l'agglomération lyonnaise » est prise au cours d'une réunion entre M. Brice LALONDE, Secrétaire d'État chargé de l'Environnement et M. Michel NOIR, Président de la Communauté Urbaine de Lyon, le 31 janvier 1990.

Il n'est pas anodin de constater que l'objet unique de cette réunion de travail était « la pollution de l'air dans l'agglomération lyonnaise » et qu'une des orientations qui en résulta, fut la décision de créer le SPIRAL.

D'ailleurs, le Secrétaire d'État, toujours pour le même motif de pollution atmosphérique sur l'agglomération, demande officiellement, le 6 septembre 1990, au Préfet de « développer une structure de concertation permanente entre les différents partenaires comme il en existe dans d'autres régions au potentiel industriel important... » ; il cite en exemple les SPPPI de la Basse-Seine et des Bouches-du-Rhône qui ont « réussi à définir et atteindre des objectifs ambitieux de prévention des pollutions et des risques avec l'accord de tous... » ; il indique que « l'ensemble de ces actions a été mené dans la transparence la plus large possible ; des centres permanents d'information ont ainsi été créés au sein de ces secrétariats ; ils ont assuré un relais très efficace vis-à-vis des populations... ».

Les discussions durant l'année 1990 entre partenaires : État, collectivités territoriales et industriels dans un premier temps, complétées par les associations dans un deuxième temps, aboutissent à un projet qui va dans le sens souhaité par les industriels : structure de petite taille pour être plus efficace, « sans mur et sans budget propre » (contrairement à d'autres SPPPI existants). Certaines des réticences des industriels ne sont pourtant pas retenues : sur la suppression du I (Industriel) de SPIRAL et sur la participation des associations aux travaux de cette structure.

Le projet définitif est enfin présenté aux différents partenaires et fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant création du SPIRAL le 10 décembre 1990.



## Pourquoi cette structure ?

La création du SPIRAL est présentée comme un défi : réconcilier l'industrie et son environnement. Il faut dire qu'avec de nombreuses implantations industrielles dans le sud de Lyon, la « vallée de la chimie » (à l'époque appelée le « couloir de la chimie »), mais également dans certains arrondissements de Lyon (le Port Édouard Herriot dans le 7ème), l'agglomération lyonnaise présente une forte imbrication entre établissements industriels et un tissu urbain en développement.

Cette imbrication conduit à des tensions entre industriels, élus locaux et État ; tensions induites principalement par la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 1987 obligeant à la prise en compte des risques technologiques dans les documents d'urbanisme, mais également par des préoccupations environnementales en particulier la pollution atmosphérique qui place, à l'époque, d'après les médias, l'agglomération lyonnaise parmi les métropoles les plus polluées de France.





## L'organisation

Le SPIRAL naît fin 1990 et ses travaux ne débutent vraiment qu'en 1991 ; il se veut une « structure de concertation regroupant administrations d'État, collectivités locales, industriels, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées. Son but est de définir collégialement et publiquement des orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et risques industriels afin que chacun puisse intégrer ces orientations dans son action.

### Le SPIRAL comprend :

- une commission permanente présidée par le Préfet, composée de seize membres représentant en nombre égal les quatre collèges,
  - des groupes de travail temporaires ou permanents sur des thèmes spécifiques (pollution atmosphérique, risques industriels...),
  - un (large) comité plénier comprenant élus, industriels, services de l'État, associations, médias et personnalités parties prenantes en matière d'environnement industriel, se réunissant publiquement une fois par an <sup>1</sup> et auquel la commission permanente rend compte de ses travaux, des résultats obtenus, des objectifs et des orientations,
    - un secrétariat assuré par la DRIRE <sup>2</sup> »,
    - le Préfet du Rhône est Président du SPIRAL.

<sup>1</sup> : depuis 1996, le rythme des réunions est porté à 2 ans (in anmoins, la dernière réunion du comité plénier remonte à 1996)

<sup>2</sup> : actuellement, deux des cinq groupes de travail disposent d'un secrétariat conjoint : avec l'Agence de l'Eau RMC pour le groupe Eau, avec la Direction Départementale de l'Équipement pour le groupe Transport de Matières Dangereuses.

### COMPOSITION ACTUELLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

<b>Etat</b>	4 sièges
<b>Communauté Urbaine de Lyon</b>	2 sièges
<b>Ville de Lyon</b>	1 siège
<b>Département du Rhône</b>	1 siège
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon</b>	1 siège
<b>GIL MEDEF Lyon-Rhône</b> (Mouvement des Entreprises DE France)	1 siège
<b>GICCRA</b> (Groupement des Industries Chimiques et Connexes Rhône-Alpes)	1 siège
<b>APORA</b> (Association des entreprises Rhône-Alpes pour l'environnement industriel)	1 siège
<b>FRAPNA Rhône</b> (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)	1 siège
<b>FRAPNA Rhône Rion</b> (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)	1 siège
<b>UFC du Rhône</b> (Union Fédérale des Consommateurs)	1 siège
<b>Une personnalité qualifiée</b>	1 siège





## La mission du SPIRAL

Le SPIRAL a pour mission de « susciter et de coordonner les actions de prévention des pollutions et des risques » ; pour atteindre son objectif, le SPIRAL « développera entre les différents organismes et personnes intéressés et sur les questions de son ressort, l'échange d'information, la réflexion en commun et la concertation pour aboutir à des recommandations afin que chaque acteur puisse intégrer dans son action ces orientations prioritaires »

Il lui est également prescrit de rechercher des voies pour « favoriser le financement de certaines actions, notamment en matière d'information du public ».

Cette dernière préoccupation résulte notamment des résultats d'une enquête de perception de l'environnement et des risques technologiques réalisée dans la communauté urbaine au cours de l'année 1990.



## Les premiers travaux

La première réunion de la commission permanente a lieu le 27 mai 1991 ; elle est suivie d'une réunion du comité plénier du SPIRAL, sous la présidence du Préfet et en présence du Président du Grand Lyon, au cours de laquelle sont mis en place officiellement les différentes instances du SPIRAL dont quatre groupes de travail considérés comme prioritaires (les thèmes de la pollution de l'eau et de l'élimination des déchets industriels étant renvoyés à plus tard) ;

les missions sont définies comme suit :

### groupe « POLLUTION ATMOSPHERIQUE », présidé par M. Jean FLACHER,

- \* proposer des dispositions pérennes en vue de la limitation des émissions de SO<sub>2</sub> sur l'agglomération,
- \* effectuer un bilan et proposer des objectifs chiffrés de réduction des émissions d'origine industrielles (COV, oxydes d'azote, poussières),
- \* effectuer un inventaire des sources des nuisances olfactives chroniques ou accidentelles et étudier les moyens de prévention appropriés,

### groupe « RISQUES INDUSTRIELS », présidé par M. Franck SERUSCLAT,

- \* réaliser une campagne d'information préventive sur les risques industriels majeurs,
- \* coordonner les actions d'information réalisées localement,
- \* orienter et suivre les actions de réduction des risques dans les installations les plus dangereuses ainsi que leurs incidences sur la limitation de l'urbanisation,
- \* vérifier que les plans de secours (PPI) sont opérationnels,

### groupe « LOCALISATION DES NOUVELLES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DANS L'AGGLOMERATION LYONNAISE », présidé par M. Michel MAZEROT,

- \* définir le concept d'une zone industrielle pouvant accueillir des installations classées en garantissant autant que faire se peut le respect de l'environnement et une parfaite transparence vis-à-vis du public,
- \* suivre une expérience pilote de réalisation d'une telle zone,

## **groupe « TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES »,**

*présidé par M. Claude PILLONEL,*

\* le groupe est chargé, sans définition de mandat très précise, de faire une investigation aussi complète que possible des préoccupations relatives aux transports de matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise et de déboucher sur des propositions en conséquence.

Par ailleurs, une réflexion est entreprise dans le but d'examiner la faisabilité d'un « centre d'information du public sur les problèmes d'environnement industriel » à l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions ; le SPIRAL, de par sa composition multipartite, apparaît comme la structure la plus adaptée pour « répondre à l'attente d'informations fiables et régulières sur tous les sujets d'environnement industriel » de la part de la presse, des associations, des collectivités locales et du public.



### **Un an apr s...**

Moins d'un an après leur mise en place, la deuxième commission permanente du SPIRAL (6 février 1992) permet de dresser un premier bilan des actions des groupes de travail :

### **Pollution atmosphérique**

- demande la reconduction des mesures expérimentales prises lors de l'hiver 90-91 à l'hiver 91-92,
- engage l'étude d'un projet d'extension à toute la communauté urbaine de la zone de protection spéciale (Lyon-Villeurbanne),
- étudie de manière spécifique le cas des 3 plus gros établissements émetteurs de SO<sub>2</sub> (EDF Centrale de Loire sur Rhône, ELF Feyzin, Atochem Saint Fons).

### **Risques industriels**

- prépare une campagne d'information du public sur les risques industriels majeurs sur la Communauté Urbaine de Lyon (partagée en secteur : Nord, Sud-Ouest et Sud-Est).

### **Localisation des nouvelles industries**

- élabore l'avant projet du Livre blanc Eco ZI, qui vise à définir un concept de zone industrielle où coexistent des entreprises à risques avec d'autres entreprises, en tenant compte des conditions de sécurité et d'environnement.

### **Transport de matières dangereuses**

- étudie la répartition du trafic des différents modes de transport : rail, transport combiné, route, voie navigable,
- étudie l'implantation d'aires de stationnement et de lavage des véhicules TMD,
- propose les premiers éléments d'un plan de circulation TMD sur l'agglomération lyonnaise (transit et desserte interne).

Concernant l'élargissement des groupes de travail à des associations locales et des syndicats, la commission permanente recommande d'organiser périodiquement des réunions plus large « associant tous ceux qui le souhaitent afin que la concertation puisse pleinement s'exercer sans nuire à l'efficacité »





## La création de nouveaux groupes de travail

### **Groupe « EAU »**

---

Début 1993, est créé le groupe de travail Eau du SPIRAL ; la mission de ce groupe est de mettre en place les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs du plan d'action Rhône élaboré en 1992 par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, c'est-à-dire la réduction en dix ans de 50 % des pollutions « classiques » et « toxiques » dans la traversée de l'agglomération lyonnaise. Un deuxième objectif vise à mettre en place un dispositif permanent de suivi des rejets des industriels et des collectivités dans le Rhône et la Saône, et un contrôle de l'impact de ces rejets sur le milieu naturel notamment du point de vue écotoxicologique.

### **Groupe « DECHETS »**

---

En 1996, suite aux préconisations du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui vient d'être approuvé, est créé le groupe Déchets dont la mission est de faire des propositions pour une meilleure gestion des DIB dans le département du Rhône.





# Bilan d'action des groupes de travail thématiques

## SPIRAL LOCALISATION NOUVELLES INDUSTRIES

*Président du groupe* : de 1991 à 1999 :  
**M. Michel MAZEROT**  
*Ancien Président de la commission  
environnement de la CRCI Rhône-Alpes*



### La mission

La mission du groupe de travail est de conduire la réflexion sur les conditions de localisation de nouvelles installations industrielles dans l'agglomération lyonnaise en prenant en compte toutes les préoccupations relatives à la protection de l'environnement et à la sécurité des parties intéressées (industriels, collectivités locales, administrations, associations de protection de l'environnement, population...).



### Les actions réalisées

#### Le concept ECO-ZI

Dix huit mois après sa création, les conclusions du travail du groupe sont présentées (juillet 1992) sous forme d'un Livre blanc qui, ayant mis en évidence la difficulté pour les établissements industriels classés à s'installer sur le territoire du Grand Lyon, définit le concept d'une zone d'activité exemplaire appelée ECO-ZI.

**Les recommandations du Livre blanc portent sur les points suivants :**

- . la conception de la plate-forme industrielle :
- . le choix du site, les critères de sélection : risques naturels, zone d'habitat, nappes phréatiques, transports...
- . la protection du site vis-à-vis du POS, les servitudes d'utilité publique,
- . l'aménagement intérieur : la sécurité des transports, le maintien d'espaces naturels en limite et à l'intérieur du site, la qualité visuelle...

- . l'équipement de la plate-forme :
  - . les rejets dans le milieu naturel : la surveillance du milieu naturel, la surveillance des rejets et des réseaux de collecte,
  - . la sécurité : la maîtrise des risques industriels, la coordination des moyens d'intervention, la surveillance des installations, la sécurité des transports,
  - . la protection contre les nuisances : bruit, odeurs...
  - . les services communs : le service central de coordination pour la maîtrise des risques et la prévention des pollutions et nuisances, le comité de gestion de la plate-forme,
  - . l'information sur la plate-forme :
  - . la création d'un groupe de concertation locale,
  - . l'organisation de réunions publiques,
  - . la création d'un comité de suivi permanent qui sera informé et consulté sur l'ensemble des actes de la vie de la zone industrielle.
- Un projet de cahier des charges pour la création d'une plate-forme industrielle est ainsi élaboré et joint en annexe du Livre blanc.

#### Une charte pour les implantations industrielles

Par la suite, une « Charte pour les implantations industrielles dans l'agglomération lyonnaise » est signée le 10 janvier 1995 par le Président de la Communauté Urbaine de Lyon, le Président du GIL-Patronat du Rhône et le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon ; auparavant, cette charte a été approuvée par les 55 conseils municipaux du Grand Lyon.

La charte est directement issue de la concertation organisée dans le cadre du groupe de travail du SPIRAL, et a été élaborée avec le concours technique de la DRIRE. Elle affiche comme but de « favoriser les implantations et développements industriels sur le territoire de la communauté urbaine en réunissant des conditions qui concilient la performance économique des entreprises et la protection de l'environnement ».

## Elle présente trois types de dispositions nouvelles :

- . des dispositions applicables immédiatement : actions d'information et de sensibilisation à l'initiative des signataires de la charte visant les entreprises et les aménageurs concernés par les extensions et les implantations industrielles,
- . des dispositions à mettre en œuvre à moyen terme : mise en révision des POS afin de concrétiser les orientations de la charte pour ce qui concerne l'implantation des installations classées pour la protection de l'environnement,
- . des initiatives expérimentales (au nombre de cinq) conduites avec les partenaires de la charte :
  - favoriser le développement des PMI/PME dans les zones urbaines par la création de « villages d'entreprises »,
  - réaliser une zone industrielle pilote « ECO-ZI » selon le concept du groupe de travail du SPIRAL,
  - favoriser la réalisation d'une station de lavage de citernes de transports de matières dangereuses (demande issue des travaux du groupe de travail « Transports de matières dangereuses » du SPIRAL),
  - embellir les aires de stockage du type stockage de matériels d'entreprises du bâtiment, stockage de caravanes, d'encombrants, d'automobiles usagées ...
  - conforter et améliorer la qualité des sites industriels existants, par des actions de requalification de certaines zones industrielles existantes.

Toutes ces actions ont été prises en charge par le Grand Lyon.

Ces actions expérimentales, en particulier celles qui concernent directement les travaux du SPIRAL, ont fait l'objet jusqu'en 1999 d'un bilan annuel établi par les 3 signataires de la charte. Le Livre blanc a aussi permis l'adhésion des collectivités locales sur le concept ECO-ZI et a suscité la mise en place d'un groupe restreint à la Communauté Urbaine qui a sélectionné une dizaine de sites pour effectuer une expérimentation d'application et en évaluer les éventuels surcoûts.

Finalement, la création d'une zone industrielle pilote de type ECO-ZI n'aboutit pas, elle n'est plus à l'ordre du jour des préoccupations du Grand Lyon ; ce dernier préfère intégrer ce concept dans la réhabilitation des zones existantes, voire à des friches industrielles existantes, et le prend en compte à partir de 1996 dans la révision des POS.

**Sa mission terminée, le groupe arrête ses travaux en 1998 et il est pris acte de sa disparition lors de la commission permanente du SPIRAL le 9 novembre 2000.**



# SPIRAL AIR

**Président du groupe** : de 1991 à 2001 :  
**M. Jean FLÀCHER**  
**Vice-Président du Conseil Général,**  
**ancien maire du 3ème arrondissement de Lyon**



## La mission

La mission du groupe de travail consiste, en priorité, à formuler auprès des Pouvoirs Publics, des propositions visant à limiter, sur l'agglomération, d'une part les émissions de dioxyde de soufre, polluant principalement émis par l'activité industrielle et les installations de chauffage urbain, et, d'autre part les émissions des autres polluants.



## Les actions réalisées

### L'extension de la ZPS

Dès sa création en 1991, le groupe travaille sur l'extension de la ZPS (Zone de Protection Spéciale) à l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine (auparavant elle ne concernait que Lyon et Villeurbanne) ; une première expérience d'extension, limitée dans le temps, a lieu au cours de l'hiver 1990/1991 et est renouvelée à l'hiver suivant. Cette extension géographique prend également en compte les possibilités offertes par la désulfuration des carburants ; néanmoins, un problème se pose avec l'utilisation du charbon des mines de Blanzay qui présente une concentration en soufre supérieure à celle souhaitée, mais dont l'interdiction dans l'agglomération lyonnaise aurait des conséquences sociales importantes sur la mine. Des discussions ont lieu également avec les établissements industriels « importants émetteurs de SO<sub>2</sub> » afin qu'ils mettent en place un programme de réduction. L'arrêté interministériel d'extension de la ZPS est pris le 28 novembre 1994.

Par la suite, mandat est donné au groupe par la commission permanente en novembre 1994 de s'intéresser, et « proposer des solutions de limitation à la pollution due aux transports automobiles et en particulier à l'ozone ».

## Une proc dure d'information et d'alerte, en cas de pic de pollution

En 1996, le groupe propose une procédure réglementaire d'information et d'alerte en cas de pic de pollution atmosphérique sur l'agglomération lyonnaise. Un arrêté préfectoral, qui va au-delà des obligations réglementaires du moment, est pris en conséquence le 29 juin 1994 (arrêté modifié le 16 janvier 1998), qui prévoit pour 3 polluants (ozone O<sub>3</sub>, dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>, dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>), 3 niveaux d'information (niveau 1 : mobilisation des autorités ; niveau 2 : information des populations, notamment les personnes sensibles qui peuvent ressentir des effets transitoires et limités ; niveau 3 : alerte des autorités et information des médias et du public concernant l'ensemble de la population qui peut ressentir des effets transitoires et limités et des effets majorés pour les personnes sensibles).

### Vers une reactivation du SPIRAL AIR ?

Depuis 1996, plusieurs pistes de travail ont été évoquées en commission permanente mais n'ont pas été suivies d'effet, le groupe de travail ne se réunissant plus (sauf en fin 1998, mais en l'absence de son Président). Face à ce constat, les discussions sur les problèmes de pollution atmosphérique sur l'agglomération lyonnaise, et les diverses études sur ce sujet, se font en dehors du groupe SPIRAL (il en est ainsi des arrêtés préfectoraux d'avril 1998 concernant la circulation alternée, de l'étude sur la prévision des pointes de pollution, de l'étude épidémiologique, de l'étude Polyen...).

Des dernières discussions sur ce groupe, tant en commission permanente qu'au cours de sa dernière réunion en 1998, il ressort que la réactivation du groupe doit passer par :

- . sa restructuration, afin de l'élargir aux représentants du secteur des transports (la composition actuelle du groupe privilégie les représentants de l'industrie),
- . son repositionnement par rapport à COPARLY , en redéfinissant sa mission et son champ d'action,
- . un plan d'actions, par exemple les actions suivantes pourraient être envisagées : étude olfactométrique sur la partie Sud de l'agglomération lyonnaise, campagne d'information et de sensibilisation sur la légionellose, recensement des actions, études et autres initiatives des différents organismes intervenant sur la pollution de l'air, plaquette d'information sur la qualité de l'air (en partenariat avec COPARLY), participation du SPIRAL AIR dans l'élaboration du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de l'agglomération lyonnaise...



# SPIRAL TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

---

*Président du groupe :*  
*. Depuis 1991 : M. Claude PILLONEL*  
*Vice-Président de la Communauté Urbaine*  
*de Lyon, Maire de Poleymieux au Mont d'Or*



## La mission

Le groupe a pour mission de proposer une politique de réduction des risques dus au transport des matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise.



## Les actions réalisées

Le groupe a été créé en 1991, il a été une réponse sur le plan de la concertation, aux problèmes inhérents à l'importance du trafic de matières dangereuses transitant par Lyon.

Le constat qui était fait, et qui reste toujours d'actualité, est que l'agglomération lyonnaise est affectée par le transport de matières dangereuses à trois titres :

- . il est, pour une part, indispensable à la vie de l'agglomération, ne serait-ce que pour les livraisons de carburant,
- . les installations industrielles implantées dans l'agglomération sont nombreuses,
- . Lyon est un carrefour routier de rang européen où transitent des trafics à longue distance.

**La présence des organismes professionnels est très forte au sein de ce groupe.**

## Un premier schéma de transit par route des Matières Dangereuses

---

Les travaux du groupe aboutissent d'abord en 1993 à une réglementation de la circulation des véhicules de transport de matières dangereuses dans l'agglomération. Un arrêté préfectoral en date du 3 août 1993, pris pour une durée d'un an, définit les périmètres interdits ou réglementés de l'agglomération à la circulation des véhicules transportant des matières dangereuses ; le bilan positif de l'application de cet arrêté renouvelé d'année en année, incita à le rendre permanent, ce qui est fait le 25 novembre 1998.

Parallèlement, d'autres réflexions sont menées, notamment sur l'implantation de stations de lavage intérieur de citernes de transport de matières dangereuses, sur le passage des matières dangereuses en tunnel, sur le contournement ferroviaire de l'agglomération et sur le transport combiné (rail et voie d'eau).

## Le livre blanc sur les TMD

---

Fin 1993, les travaux du groupe aboutissent à l'élaboration d'un Livre blanc sur les 3 modes de transport : routier, ferroviaire et fluvial (le transport par canalisation n'a pas été abordé) qui fait le point sur le transport de matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise : ce qui a déjà été réalisé, les actions en cours et les recommandations du groupe.

Ce document est par la suite actualisé et publié en juillet 1998 (tirage à 5 000 exemplaires). La diffusion concerne, outre les membres du groupe et les instances qu'ils représentent, les communes de la communauté urbaine, les différentes collectivités territoriales, les entreprises de transport de matières dangereuses du département du Rhône et des départements limitrophes (Ain, Loire, Isère), les lycées professionnels.

## Une nouvelle réglementation des TMD dans l'agglomération lyonnaise

En matière de trafic routier, l'objectif du groupe vise toujours à supprimer le transit de matières dangereuses au cœur de la ville, par le biais d'un plan de circulation rendu obligatoire. Après la publication du Livre blanc, le groupe va donc travailler de manière plus fine à définir à la fois un périmètre homogène interdit au transit et un périmètre réglementé pour la desserte interne (assorti d'une interdiction de circulation aux heures de pointe pour les véhicules TMD de plus de 19 tonnes, d'axes privilégiés à emprunter et des interdictions de circulation pour les TMD sur certains lieux de rassemblement tels que les marchés forains).

Le Préfet du Rhône signe un arrêté le 7 décembre 2000 reprenant les propositions du SPIRAL TMD ; pour la partie transit, il sera applicable dès que la signalétique correspondante sera mise en place (fin 2001).

Afin d'informer les transporteurs, deux cartes sont notamment envoyées au millier d'entreprises de la région Rhône-Alpes effectuant des transports de marchandises dangereuses. La première carte « transit à proximité de Lyon » explique en plusieurs langues comment contourner l'agglomération. La deuxième carte « transport des marchandises dangereuses dans l'agglomération lyonnaise » détaille le schéma de desserte locale en indiquant les stations services à desservir, les entreprises productrices de matières dangereuses et les itinéraires conseillés dans l'agglomération.



## Un programme d'études ambitieux

Le groupe poursuit actuellement sa réflexion dans le droit fil de ce qu'il avait entamé dès sa constitution, mais il intègre également le souhait du Préfet d'être le support de la réflexion sur les risques multimodaux TMD dans le cadre du Projet Territorial de l'Etat. A cette fin, il vient de définir le programme d'études suivant :

- . réaliser un inventaire de niveau départemental, des études, analyses, bilans et statistiques qui ont été menées sur les différents modes de transport de matières dangereuses, en termes d'aléas, de vulnérabilités et d'enjeux,
- . recenser géographiquement les quantités de matières dangereuses transportées par mode routier depuis les centres producteurs vers les centres consommateurs sur l'ensemble du département ; préciser les axes de circulation par une enquête « cordon » telle qu'elle a été réalisée il y a dix ans,
- . évaluer l'impact de l'application du plan de circulation des TMD dans l'agglomération lyonnaise fixé par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2000, et faire des propositions pour une éventuelle transposition au niveau départemental,
- . répertorier les sites de stationnement occasionnel des TMD routiers sur des aires non spécialisées (aires de service et de repos, par exemple) et mesurer l'importance du risque ainsi généré,
- . élaborer un cahier des charges pour l'aménagement d'une plate-forme modèle, d'échanges modaux en prenant en considération les préoccupations environnementales et de sécurité publique,
- . faire l'inventaire du réseau de canalisations de transport de matières dangereuses existant sur le département ainsi que la nature des produits transportés ; ouvrir une réflexion sur la sécurité offerte par les canalisations par rapport aux autres modes de transport,
- . poursuivre les actions de sensibilisation et d'information sur les TMD, notamment en direction des élus, des professionnels et des exploitants de plate-formes multimodales.



# SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS

## *Présidents successifs :*

*. de 1992 à 1994 : M. Franck SERUSCLAT  
ancien Sénateur Maire de Saint Fons*

*. de 1994 à 1996 : M. Jacques CHAINE  
ancien Maire de Feyzin*

*. depuis 1996 : M. Michel REPELIN*

*Maire de Collonges au Mont d'Or, en 2001*

*Vice-Président du Grand Lyon chargé du pôle  
environnement*



## La mission

La mission du groupe est de proposer des actions visant à mieux maîtriser les risques générés par les établissements industriels, notamment par une meilleure information préventive du public.



## Les actions réalisées

### La première campagne d'information sur les risques industriels majeurs

Dès 1992, le SPIRAL RISQUES, qui a reçu mission de définir et de coordonner la stratégie d'information des populations de l'agglomération lyonnaise résidant dans des zones exposées aux risques technologiques, commence à définir les grandes lignes de cette campagne d'information. Dès le départ, le groupe a d'une part, jugé nécessaire de dépasser les simples obligations réglementaires (distribution aux habitants concernés, par les industriels, d'un document décrivant les risques encourus et les précautions à prendre en cas d'alerte), et, d'autre part souhaité intégrer à cette démarche l'ensemble des acteurs concernés : élus, Etats, industriels, associations, Education Nationale, sapeurs pompiers ... Ce souci a pour but de rendre l'information la plus crédible possible et d'en

multiplier les effets par la diversité à la fois des émetteurs de messages et des supports de communication.

Une difficulté apparaît néanmoins, c'est l'absence de structure juridique pouvant porter la campagne d'information et pouvant être le trésorier unique de celle-ci. Pour contourner cet obstacle, un protocole d'accord est proposé à la signature des différents partenaires financeurs de l'opération.

La première campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs est officiellement lancée le 27 avril 1993 ; elle concerne 16 établissements industriels et 22 communes, dont 2 arrondissements de Lyon, représentant près de 320 000 habitants.

La distribution des 140 000 plaquettes initialement prévue par les pompiers n'a pu être assurée par ce vecteur privilégié et a été remplacée par une distribution postale dans une enveloppe à en-tête Préfecture avec une lettre du Préfet ; malheureusement, il est constaté des erreurs de distribution dans le 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissement notamment (ce « manque à distribuer » concerne près de 10 000 plaquettes). Parallèlement 20 000 plaquettes sont mises à disposition dans les lieux recevant du public (banques, mairies, postes, pharmacies).

Une distribution de 20 000 bandes dessinées (sur les consignes à adopter) est faite dans les 22 collèges concernés par les zones à risques (mais incertitude sur la bonne distribution des plaquettes auprès des enseignants des écoles primaires via les Inspecteurs de l'Education Nationale et pas de distribution prévue auprès des lycées). Quatre réunions publiques sont organisées. Un numéro vert gratuit est mis à disposition durant la campagne et reçoit 8 000 appels en quelques semaines.

### Une étude de l'impact de la campagne d'information de 1993

Un an après, le groupe fait réaliser une enquête d'opinion pour connaître l'impact de la campagne ; cette enquête portant sur 300 personnes a lieu en juin 1994. Parallèlement, un questionnaire est distribué à 149 élèves des collèges ayant reçu la bande dessinée.



Les principaux enseignements sont :

- la moitié des personnes interrogées se souviennent de cette campagne et des documents distribués,
- les consignes de confinement sont bien acceptées,
- les 2/3 des scolaires se souviennent de la bande dessinée,
- les signaux d'alerte et de fin d'alerte émis par la sirène PPI sont mal connus et confondus avec les autres sirènes,
- les habitants souhaitent une plus grande sensibilisation avant l'envoi des documents d'information.

## **Une plaquette d'information sur la maîtrise des risques industriels dans le département**

Afin de répondre à l'attente d'information exprimée lors de l'enquête d'opinion, le groupe décide de réaliser un document démonstratif intitulé « Prévention des risques industriels dans le département du Rhône : 10 ans de progrès ». Ce document, réalisé avec le concours des industriels concernés (de Villefranche-sur-Saône à Givors), est sorti en fin d'année 1996. Il comprend notamment une partie didactique sur les risques industriels, la politique de maîtrise de ces risques, le cadre réglementaire, les principes de prévention et 10 exemples de réalisations concrètes dans l'agglomération (mesures générales de sécurité prises depuis une dizaine d'années, exposé de quelques techniques particulières de prévention).

## **Une nouvelle campagne d'information sur les risques industriels majeurs en 1998**

Plus importante que celle de 1993, cette nouvelle campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs concerne :

- . 24 établissements industriels répartis en 6 bassins de risques du Nord (Villefranche-sur-Saône) au Sud du département (Givors) correspondant à des zones géographiques distinctes,
- . 31 communes (dont 1 arrondissement de Lyon et 1 commune de l'Ain) touchées en tout ou partie par les périmètres PPI (Plan Particulier d'Intervention),

- . une population d'environ 400 000 personnes,

Comme en 1993, le préfet a « naturellement » chargé le SPIRAL, et particulièrement le groupe « Risques Industriels », d'assurer l'organisation de cette campagne. En conjuguant les moyens humains et financiers de toutes les composantes du SPIRAL et en réalisant une opération globale (plutôt que chaque entreprise conduise sa propre campagne séparément), il est ainsi possible de disposer de moyens techniques et financiers beaucoup plus importants et d'aller au-delà des simples obligations réglementaires qui consistent essentiellement en la distribution d'une plaquette à chaque foyer.

**Pour mener bien cette campagne, le SPIRAL RISQUES se fixe, dès 1997, trois principes d'action :**

- . s'appuyer sur les maires des communes pour distribuer les documents d'information à la population, cette sensibilisation a commencé en amont de la campagne, en organisant en juin 1997 une journée de formation des élus sur les risques industriels majeurs qui a rassemblé la plupart des maires des communes concernées,
- . prendre en charge lui-même l'organisation de la campagne,
- . passer par l'Education Nationale pour informer les établissements scolaires, cibles privilégiées de cette campagne. L'objectif est d'élaborer une stratégie d'accompagnement des différents documents d'information qui doivent être adressés aux responsables des établissements scolaires. Chaque établissement scolaire concerné (soit 313 du premier degré et 77 du second degré, universités, instituts, rectorat, administration) reçoit un dossier comprenant une vidéo, des plaquettes et un document pédagogique.

Le lancement de la campagne est fait lors d'une conférence de presse conjointe du Préfet et du Président du SPIRAL RISQUES en octobre 1998.

Plusieurs documents sont élaborés et diffusés :

- . une plaquette d'information de 4 pages (6 pages pour la « vallée de la chimie ») sur les risques industriels majeurs (tirage : 265 000 exemplaires), par l'intermédiaire des bulletins municipaux des communes (ou distribution par



publipostage), avec les consignes de sécurité sur une carte plastique de format «carte bancaire» collée sur la plaquette ; diffusion également aux entreprises concernées par la campagne, à celles de plus de 50 salariés, aux médecins, hôpitaux et cliniques...



- . une cassette vidéo sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'alerte, sur ce que font les industriels en matière de prévention, et comprenant une partie plus pédagogique destinée aux scolaires,
- . un numéro vert 0800 50 73 05 mis à disposition gratuitement pour écouter les consignes à respecter et le son des sirènes d'alerte (plus de 8000 appels en 3 mois),
- . un dossier d'information destiné aux relais d'opinion comprenant notamment des notions de base sur les risques industriels, la politique générale de maîtrise des risques, la présentation de la campagne, des questions-réponses...

#### **d'autres actions sont galemment mises en place :**

- . l'ouverture du site internet du SPIRAL : des informations concernant la campagne sont accessibles sur le site <http://www.lyon-spiral.org>,
- . l'organisation de 9 réunions publiques,
- . la participation du SPIRAL au salon POLLUTEC sur le stand DRIRE ; panneaux présentant les activités du SPIRAL, projection de la vidéo réalisée dans le cadre de la campagne, mise à disposition des visiteurs des documents d'information réalisés par le SPIRAL (distribution de 2700 documents).

### **L' tude de l'impact de la campagne d'information de 1998**

Afin de pouvoir apprécier l'efficacité de cette campagne d'information, le SPIRAL RISQUES fait réa-

liser, un an après (novembre 1999), une enquête téléphonique. L'objectif est de constater « ce qui reste » de la campagne de 1998 mais aussi de voir comment orienter les actions futures d'information sur ce sujet de façon à ce qu'elles soient plus efficaces.

3756 foyers sont interrogés par téléphone, 1 an après la campagne, dont 1044 pour « l'approche ciblée » (les 9 communes les plus concernées par les rayons PPI).

Les réponses montrent que :

- . globalement, si la population des 31 communes se considère peu informée (70 % de la population globale, 60 % pour les habitants les plus proches), elle a plutôt les bons réflexes (pour environ 70 % des personnes interrogées), la proximité des zones à risques améliorant les résultats de l'enquête,
- . il ressort l'intérêt d'un support écrit (plus de 80 %) pour informer les populations, mais en l'adaptant, de manière à faciliter sa lecture pour les personnes âgées notamment.

Le rapport de cet étude est envoyé par le Préfet aux 31 communes concernées en les incitant à informer des résultats leurs concitoyens, et aux 24 industriels pour qu'ils informent leurs employés.

Ce rapport est complété par une comparaison de la perception des risques au fil des années à travers les résultats des enquêtes précédentes portant sur le même sujet : l'une faite en 1990 pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon et l'autre en 1994 pour le compte du SPIRAL suite à la 1ère campagne d'information du public. Bien que peu de questions soient comparables il est constaté une faible évolution sur le niveau d'information ressenti par la population sur les risques industriels majeurs (« plutôt mal informé » : 74 % en 1990, 64 % en 1994, 61 % en 1999) et les consignes à respecter en cas d'alerte.

### **La r alisation d'un c d rom sur les risques majeurs**

Le SPIRAL et le CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans l'Isère

qui a organisé la campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs en 1997 dans l'Isère) décident, durant l'année 2000, de réaliser en commun un cédérom sur les risques majeurs ; dans un premier temps, il est envisagé d'aborder uniquement les risques technologiques, mais à la demande des enseignants, et pour respecter les programmes scolaires, il est décidé avec l'accord des Préfets d'étendre le cédérom à tous les risques majeurs (d'origine technologique et naturelle) ; il concerne 11 risques :

- . risques naturels : inondations, mouvements de terrain, séismes, feux de forêt, avalanches, tempêtes, crues torrentielles,
- . risques technologiques : industrie, nucléaire, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.

Ce cédérom est prioritairement destiné aux scolaires de la région Rhône-Alpes, du primaire et du secondaire (collèges et lycées) soit plus de 7000 établissements, mais s'adresse également au « grand public ». Il doit constituer un outil pédagogique sur la prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes, à destination des enseignants et de leurs classes, basé sur des études de cas régionaux. Des enseignants (5 de l'académie de Lyon, 4 de l'académie de Grenoble) travaillent sur cet outil.

#### **Le cédérom comprend 3 parties, intitulées :**

- . « découvrir les risques majeurs » : c'est une visite guidée, différente suivant son âge (2 niveaux prévus) ou libre,
- . « comprendre les risques majeurs » : cette partie propose les ressources nécessaires aux études de cas régionaux en classe, c'est une « boîte à outils » pour les enseignants,
- . « agir face aux risques majeurs » : cette partie propose des mises en situation, sur un mode ludique afin de confronter l'élève aux conduites à tenir et de lui faire sentir l'importance de la prévention ; il s'agit d'exercices de simulation liés aux cas documentés dans la partie « comprendre »

Ce cédérom sera diffusé aux établissements scolaires, via les canaux habituels de l'Education Nationale, en février 2002.



## **Les perspectives du SPIRAL RISQUES**

Le SPIRAL RISQUES s'est fixé, en début d'année 2000, un plan d'actions important qui tient compte notamment de la demande du Préfet à participer au Projet Territorial de l'Etat :

- . réalisation d'une nouvelle campagne d'information du public, en partenariat avec le CIRIMI (en prolongement de l'action commune sur le cédérom), au cours du 2ème semestre 2002 ; cette campagne concernera un nombre d'établissements plus important qu'en 1998 puisque le champ d'application de la directive Seveso II a été élargi (une trentaine d'établissements « seuil haut » et une quinzaine « seuil bas » pour le département du Rhône),
  - . réalisation d'un état des lieux des risques technologiques dans le département du Rhône : il s'agit de faire réaliser par un organisme compétent un état des lieux du risque technologique en terme d'aléas, de vulnérabilité et d'enjeux et un bilan des actions engagées depuis plusieurs années en vue de la maîtrise de ce risque de la part des industriels, des collectivités territoriales et de l'Etat, et celles initiées par le SPIRAL RISQUES,
  - . favoriser le retour d'expérience et les échanges de bonnes pratiques dans la gestion organisationnelle du risque technologique au sein des entreprises,
  - . participer à l'organisation d'un exercice PPI,
  - . poursuivre des actions de sensibilisation et d'information telles que :
    - l'information sur les actions de communication des entreprises (journées portes ouvertes, visites d'usines, participation à des manifestations locales...),
    - l'actualisation (pour la partie Risques) du site internet du SPIRAL,
    - le soutien des actions de formation et d'information des enseignants sur les risques majeurs et, d'une manière générale, toutes actions dans ce domaine concernant l'Education nationale,
    - le maintien du numéro vert.
- Il s'agit, en visant des publics ciblés (élus, scolaires...) et/ou particulièrement exposés (riverains des sites à risque, personnel d'intervention extérieur aux entreprises...), de faciliter la diffusion et l'entretien d'une « culture du risque » auprès des responsables.



# SPiRAL EAU

**Président du groupe :**  
**. depuis 1993 : M. Jean Claude DAUMAS -**  
**Vice Président du Comité de Bassin Rhône**  
**Méditerranée Corse**



## La mission

La mission confiée au groupe consiste à étudier et proposer, à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs du « Plan d'action Rhône », objectifs repris dans le SDAGE ( Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en 1996. Ces objectifs définis par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse et approuvés par le Ministre de l'Environnement visent, d'une part à réduire de moitié en dix ans, soit d'ici janvier 2007, les rejets au Rhône des polluants organiques et des substances toxiques, et, d'autre part à soustraire le fleuve au risque de pollution accidentelle.



## Les actions réalisées

### La mise en place d'un suivi des rejets et du milieu

La mission confiée au groupe fin 1992, s'inscrit dans les objectifs du Plan d'action Rhône avec en priorité la mise en place d'un suivi des rejets et du milieu en matière d'impact écotoxicologique, en s'appuyant sur les dispositifs existants et en les complétant.

Ce dispositif qui fonctionne dès 1994, s'appuie sur le Réseau National de Bassin (4 points de suivi dans le milieu naturel) et l'autosurveillance des rejets industriels et urbains en les complétant par des méthodes nouvelles : le suivi écotoxicologique du fleuve est évalué à partir de l'analyse des sédiments et des matières en suspension ; pour les rejets, deux tests (tests daphnies et test microtox) sont retenus pour la toxicité aiguë, et le test algues pour la toxicité chronique.

Dans un premier temps, 5 points sont ainsi suivis : 2 en amont dans la Saône (Saint Bernard et Pont Mazaryk), 2 en amont dans le Rhône (Jons et Pont Pasteur ; ce dernier point est abandonné en 1996), 1 en aval sur le Rhône (Chasse), ainsi que 3 rejets urbains (STations d'EPuration de Saint Fons et Pierre Bénite) et 8 (puis 9) rejets industriels (Aventis Pharma, Rhodia Engineering Plastics, Rhodia Organique, Atofina Saint Fons, Rhodia Silicones, Atofina Pierre Bénite, GEPEIF, Rhodia Belle Etoile, TotalFinaElf raffinerie).

## La création de CAMALY

Pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce programme d'analyses, une structure de type associatif réunissant la Communauté Urbaine et les industriels (APORA) est créée début 1994 : CAMALY (Connaissance et Amélioration du Milieu Aquatique de l'Agglomération Lyonnaise). Il est également créé au sein de CAMALY un Comité Technique, chargé de proposer le programme des opérations, en cohérence avec les objectifs du groupe de travail SPiRAL EAU, et de choisir les prestataires ; il doit en outre assurer un suivi technique des prestataires. Ce Comité Technique est composé du Président du SPiRAL EAU, de 2 représentants de chacun des membres fondateurs, et de 2 représentants de l'Agence de l'Eau ; la DRIRE Rhône-Alpes et le Service de la Navigation Rhône-Saône sont associés à ses travaux.

## Une procédure d'interprétation des données d'écotoxicité

CAMALY a fait réaliser une étude de mise au point d'une procédure d'interprétation des données d'écotoxicité sur les rejets industriels et urbains : l'objectif est de voir si les 3 tests (microtox, algues et daphnies) sont tous nécessaires et comment mesurer l'impact écotoxicologique de l'ensemble des rejets. Une étude complémentaire est demandée en 1998 pour prendre en compte notamment les derniers résultats des analyses. Les conclusions de la deuxième étude

confirment celles de 1993, à savoir que l'ensemble des facteurs de risque dans toutes les situations étudiées reste inférieur à 1 ; l'étude conclue que les risques pour le milieu aquatique sont faibles à négligeables. Concernant les tests d'écotoxicité, pour lesquels il a été démontré dans cette étude que le test « algues » présente les meilleures caractéristiques, il est décidé de ne pas supprimer actuellement le test Microtox car celui-ci est le seul répondant aux effluents d'un des établissements.

## La première estimation des flux de DTQD

---

Le SPIRAL EAU s'est d'abord donné les moyens de mieux connaître les rejets provenant des stations d'épuration du Grand Lyon et des établissements industriels ayant des rejets directs au milieu, et leur impact sur le fleuve. Ensuite, partant de l'idée qu'une part probablement non négligeable de la pollution toxique rejetée par les réseaux de la communauté urbaine a une origine industrielle diffuse, il engage une étude sur ces rejets ; une liste d'environ 50 établissements industriels répertoriés comme ayant potentiellement les rejets les plus toxiques est établie à partir des données de l'Agence de l'eau, de la communauté urbaine et de la DRIRE. Une campagne analytique auprès d'une trentaine d'établissements, pour lesquels peu de données étaient disponibles, est réalisée fin 1994 ; ces établissements (principalement des PMI) appartiennent pour l'essentiel aux secteurs de la teinturerie, des traitements de surface, de la chimie, de la pharmacie et des transports. Pour les autres établissements, des données existaient dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire ou de campagnes spécifiques.

Les analyses pratiquées lors de cette campagne montrent que les établissements raccordés au réseau et considérés comme « les plus polluants » ne représentent qu'une part relativement faible (moins de 20 %) des apports en substances toxiques pour lesquels des données exploitables existent (Cr, Cu, Ni, Zn). Il s'agit donc bien d'une pollution diffuse générée par des DTQD (Déchets

Toxiques en Quantités Dispersées) rejetés soit par les ménages, soit par les entreprises raccordées au réseau d'égouts.

## Le début de la « démarche DTQD » engagée par le SPIRAL EAU

---

Compte tenu des éléments qu'il a recueillis sur les flux de déchets toxiques, le SPIRAL EAU se fixe pour objectif d'améliorer la gestion de ces déchets et de faire en sorte que leurs rejets au réseau d'assainissement ne soit plus une pratique habituelle ; ceci devant permettre un meilleur fonctionnement des stations d'épuration de la communauté urbaine et améliorer ainsi la qualité des eaux du Rhône en aval de Lyon.

**Des actions visant à sensibiliser les PME/PMI sur la gestion de leurs DTQD sont lancées :**

- . diffusion d'un guide pour la collecte des DTQD dans l'agglomération lyonnaise, en 1996, à 2000 PME/PMI,
- . organisation de réunions de sensibilisation des branches professionnelles sur les DTQD (organisées avec les syndicats professionnels) : 3 branches sont concernées (au total 3500 invitations sont envoyées, mais seulement environ une cinquantaine de participants) :
- . mécanique et métallurgie,
- . ennoblissement textile, blanchisserie, teinturerie et pressing,
- . réparation automobile et carrosserie,

Parallèlement, plusieurs campagnes d'analyses des toxiques sur le réseau d'égouts communautaire (métaux et solvants chlorés) sont menées de 1996 à 1999 ; il s'agit de quantifier et mieux cerner la provenance des toxiques rejetés dans les réseaux d'égouts :

- . 1996 : entrées et sorties des 2 stations d'épuration les plus importantes de la Communauté urbaine : Saint Fons et Pierre Bénite ; résultats : pour les métaux les flux polluants journaliers sont 3 fois plus importants en semaine qu'en week-end, pour les solvants chlorés, c'est 4 fois plus important en semaine,

- . 1997 : 3 collecteurs de la station d'épuration communautaire de Saint Fons,
- . 1999 : collecteurs des zones industrielles de Genay et Meyzieu,

D'une manière générale, il est constaté que les rejets toxiques (métaux et solvants) proviennent principalement des activités économiques.

En 1997, le SPIRAL EAU suit les résultats de l'appel à projets lancé par l'ADEME au niveau national visant à encourager l'organisation de la gestion des DTQD des PME/PMI et des artisans, pour les projets concernant l'agglomération lyonnaise. Les 3 projets locaux retenus (incitation des entreprises à apporter les déchets toxiques dans 2 déchetteries, mise en place d'une plate-forme de regroupement de déchets de peinture des artisans, mise en place d'une plate-forme de regroupement de DTQD sur une gare de frêt SNCF) sont soit terminés (avec des résultats modestes), soit n'ont toujours pas été réalisés compte tenu des difficultés financières ou d'implantation auxquelles ils ont été confrontés.

### **La création d'une station de surveillance de la qualité des eaux du Rhône et d'alerte**

En mai 1993, le Rhône est frappé par une importante pollution ce qui amène le Préfet à confier, en octobre de la même année, au Président du groupe EAU du SPIRAL la mise au point d'un dispositif automatique de surveillance de la qualité des eaux du Rhône à l'aval de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, toutes mesures pourraient être prises au niveau de la distribution des eaux avant qu'une substance éventuelle n'ait contaminé les puits par migration lente au travers du filtre de gravier que constitue la berge du Rhône.

L'implantation est déterminée par des simulations de pollutions accidentelles (modèle DISPERSO). Il s'avère que pour protéger prioritairement les captages tant du Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône-Sud que celui des Monts du Lyonnais, la zone optimale d'implantation se trouve dans le méandre de Ternay-Chasse. Un premier projet de station est présenté par le

syndicat Rhône-Sud en décembre 1994, ce projet enrichi par le travail de réflexion au sein du groupe deviendra le projet commun aux instances membres du SPIRAL EAU. La démarche du SPIRAL EAU est originale, car c'est, a priori, la seule station de ce type qui implique la participation de tous les acteurs d'un cours d'eau (administrations d'Etat, collectivités territoriales, industriels et associations de consommateurs et de protection de l'environnement) tant dans sa conception que dans son exploitation. La répartition du financement (investissement et exploitation) est également discutée au sein du groupe de travail, ce qui démontre que la structure collégiale du SPIRAL se révèle bien adaptée pour la concertation indispensable dans ce type d'action d'intérêt général.

Vient ensuite le temps des aléas juridiques qui concernent le permis de construire : le premier déposé en 1998 est annulé par le Tribunal Administratif la même année, le second est obtenu en septembre 1999 mais de nouveaux recours sont déposés aussitôt ; néanmoins, ces derniers sont rejetés par le Tribunal Administratif. Enfin, la construction peut démarrer au début de l'année 2000 pour être opérationnelle courant 2001.



Cette station permet de suivre en continu la qualité des eaux du Rhône à l'aval de l'agglomération lyonnaise et sert, en cas de pollution du Rhône, à alerter les autorités compétentes et les gestionnaires des captages d'eau potable situés à proximité. Elle mesure en continu une quinzaine de paramètres physico-chimiques : turbidité, pH, oxygène, ammonium, Carbone Organique Total, métaux lourds (Zn, Pb, Cu, Ni, Cr, Cd), hydrocarbures... Elle dispose d'un truitosème (bassin instrumenté d'analyse du comportement des poissons), véritable système d'alerte biologique. Un protocole d'alerte est mis en place entre la



Préfecture, le gestionnaire de la station, le Syndicat Rhône-Sud et plusieurs partenaires du projet. La validation des analyses automatiques est en cours.

Le SPIRAL EAU suit de près le fonctionnement de cette station et réfléchit à une harmonisation des mesures avec les deux autres stations d'alerte situées à l'amont hydraulique de Lyon.

## La communication du SPIRAL EAU

- . réalisation et diffusion d'une plaquette « Pour un Rhône de qualité : le point en 1997 »,
- . réalisation et diffusion d'une plaquette destinée à 4 000 entreprises du Grand Lyon raccordées au réseau d'égouts, et visant à améliorer la gestion de leurs DTQD,
- . réalisation et diffusion d'une feuille d'information destinée aux 280 000 ménages consommateurs d'eau (fichier du Grand Lyon), et visant à une meilleure gestion des DMS (Déchets Ménagers Dangereux),
- . suivi (pour la partie Eau) de l'actualisation et de la refonte du site internet du SPIRAL.



## Les perspectives du SPIRAL EAU

### Rendre opérationnel l'objectif du SDAGE de réduction globale des rejets toxiques

. L'objectif défini dans le SDAGE de réduction globale de 50 %, d'ici janvier 2007, des rejets toxiques sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée-Corse ne peut être atteint sans viser au minimum une réduction de 50 % des rejets toxiques identifiés dans l'agglomération lyonnaise.

A cet effet, le sous-groupe « réduction des rejets toxiques » du SPIRAL EAU a formulé des propositions concernant les métaux. Il s'agit d'une pre-

mière étape compte tenu de l'objectif de réduction permanent des flux toxiques issu de l'orientation fondamentale n°1 du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Des valeurs de flux de référence pour 9 métaux ont ainsi été définies, en s'appuyant sur l'étude réalisée pour CAMALY : elles serviront de base à l'application de l'objectif de 50 % de réduction des rejets.

La connaissance sur les rejets de micropolluants organiques étant nettement plus faible, CAMALY fera cette année 4 campagnes d'analyses de ces substances ; les objectifs de réduction seront fixés substance par substance, en 2002.

Tant pour les métaux que pour les micropolluants organiques, il est d'abord recherché une réduction des rejets en application de l'arrêté du 2 février 1998 réglementant les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement, en donnant la priorité au sein de chaque établissement aux paramètres dont il est l'un des principaux contributeurs. Pour les stations d'épuration du Grand Lyon, représentant entre 50 et 70 % du flux de métaux rejeté, les efforts pour mieux identifier les sources de rejets diffus et la mise en place d'actions sur les DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées), seront poursuivis.

### Mettre en place une opération « pressing propre »

Initiée au sein du SPIRAL EAU durant l'année 2000, mais envisagée depuis plusieurs années, cette action, à la demande des partenaires, s'est étendue à toute la région Rhône-Alpes. Les pressings de la région produisent environ 200 tonnes de boues de perchloréthylène dont seulement 40 % environ sont collectés et traités par des entreprises spécialisées.

Les objectifs de cette opération, dont le maître d'œuvre est la Chambre régionale de métiers en partenariat avec les Agences de l'eau RMC et

Loire-Bretagne, le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'UNIRET (syndicat des pressings), sont triples :

- . sensibiliser et informer les gestionnaires des pressings sur les DTQD,
- . inciter les pressings à faire éliminer leurs déchets spéciaux dans des conditions respectueuses de l'environnement,
- . promouvoir les pressings respectueux de l'environnement auprès des consommateurs, en leur délivrant un « label »,

Cette opération se déroulera sur 3 ans et l'objectif de collecte envisagé est de :

- . 50 % du gisement la 1ère année,
- . 70 % du gisement, la 2ème année,
- . 85 % du gisement, la 3ème année.

#### **Continuer suivre les campagnes d'analyse des rejets (industriels et urbains) et du milieu (campagnes CAMALY)**

- . nouvel examen des paramètres d'analyses des campagnes semestrielles (trimestrielles en 2001) de mesures du milieu et des rejets industriels et urbains (campagnes CAMALY) en tenant compte notamment de la démarche réglementaire engagée par la DRIRE Rhône-Alpes.

#### **Continuer suivre l'exploitation de la station de Ternay**

- . suivi de la mise en exploitation opérationnelle de cette station de surveillance de la qualité des eaux du Rhône et d'alerte, située à Ternay,
- . poursuite de l'examen des possibilités d'harmonisation des paramètres et des conditions de mesures entre stations amont et aval.

#### **Poursuivre les actions d'information**

- . réalisation d'une nouvelle plaquette « Pour un Rhône de qualité : le point en 2001 » montrant l'évolution, depuis la parution de celle de 1997, des résultats d'analyses des rejets industriels et urbains et du milieu,
- . mise à jour régulière du site internet du SPIRAL sur la partie EAU

#### **Ouvrir une réflexion sur la qualité des eaux souterraines**

- . mieux connaître la nature et la qualité des eaux souterraines sur l'agglomération lyonnaise, en commençant par un inventaire de toutes les analyses réalisées sur ce thème.



# SPIRAL DECHETS

## *Présidents successifs :*

*. De 1996 à 1999 :*

*M. René Pierre FURMINIEUX  
ancien maire adjoint d'Oullins*

*. De 1999 à 2001 : M. Pierre VOEGEL*

*Maire de Solaize*



## La mission

Examiner les modes de gestion des DIB (Déchets Industriels Banals) produits dans le département du Rhône et faire des propositions pour améliorer leur gestion.



## Les actions réalisées

La création de ce groupe en 1996 résulte des préconisations du premier Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (approuvé par arrêté préfectoral le 26 janvier 1996).

### Un premier état des lieux des filières

Dans un premier temps, le groupe a réexaminé les chiffres indiqués dans le plan départemental (dont la plupart correspondent à des données 1994) afin de les actualiser et pouvoir en tirer des enseignements. Afin de faire le point sur les capacités de traitement des DIB sur le département du Rhône, existantes ou en projet, et de mettre en évidence le gisement résiduel pour lequel des solutions restaient à trouver, il est décidé, en 1997, de faire réaliser par la CCI de Lyon un état des lieux des filières de valorisation des DIB.

### Un appel à propositions visant à améliorer la gestion des DIB dans le département

L'état des lieux réalisé par la CCI permet d'identifier les filières défaillantes ou à créer, et ainsi préparer un « appel à propositions » visant à

l'organisation d'une meilleure gestion des DIB dans le département. Celui-ci est lancé, en partenariat avec l'ADEME, en 1998 ; sur les 18 dossiers reçus, le jury constitué des membres du SPIRAL DECHETS retient 7 projets.

Actuellement, seulement 4 de ces projets sont réalisés ou sont en cours de réalisation :

- . une activité de valorisation matière du bois, pour recyclage en palettes,
- . l'embauche d'un animateur environnement pour mettre en place une gestion collective des déchets dans des zones d'activités industrielles,
- . la reconfiguration et l'extension d'un centre de tri-conditionnement et valorisation matière de DIB,
- . une plate-forme de broyage de rebus de bois.

Ces projets font l'objet d'une présentation dans une plaquette intitulée « artisans, commerçants, industriels, que faire de vos déchets industriels banals ? », tirée à 10000 exemplaires et largement distribuée parmi les entreprises, leurs associations et les communes du département du Rhône.

### La participation du SPIRAL DECHETS à la révision du plan départemental

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés approuvé en 1996, est mis en révision en décembre 1998 ; le SPIRAL DECHETS est chargé par le Préfet d'établir des propositions spécifiques sur la partie DIB du plan. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de lancer 3 études :

- . Une enquête auprès des collecteurs (questionnaire adressé par la DRIRE aux centres de tri multi-matériaux)
- . Une enquête auprès des éliminateurs (centres de stockage recevant des DIB du Rhône)
- . Une enquête auprès des producteurs : l'objectif étant d'obtenir une typologie des DIB (en fonction des secteurs d'activité) et une estimation la plus juste possible (et justifiable) du volume (mais aussi du tonnage) produit sur le département du Rhône.



## Une enquête auprès de 3000 entreprises

L'étude qualitative et quantitative est confiée à l'IG2E (Institut de Génie de l'Environnement Ecodéveloppement - Université Lyon 1) ; il s'agit de d'obtenir une estimation la plus juste possible du volume, du tonnage et des types de DIB produits, en fonction du secteur d'activité et des effectifs.

Les enquêtes sont réalisées sur la base d'un échantillon représentatif des 100 000 entreprises du Rhône, à l'aide d'un questionnaire établi par le groupe de travail ; plus de 3000 entreprises ont été enquêtées chez elles.

L'analyse des résultats permet d'en tirer des enseignements importants pour l'élaboration du plan départemental, en particulier pour fixer des objectifs de tri à la source et de valorisation matière et/ou énergétique :

- . sur un gisement estimé à 1,37 millions de tonnes pour l'année 1998, plus de la moitié est produite par le secteur du commerce et du tertiaire,
- . près de la moitié des déchets produits sont en mélange, dont une importante proportion pour les artisans, commerçants et industriels,
- . les petites entreprises de moins de 10 salariés produisent autant de DIB que les entreprises dont l'effectif est supérieur.

Une plaquette « réduire, trier, valoriser... les clés du succès ! » résumant les résultats de l'étude du gisement a également été éditée (tirage : 10 000 exemplaires) et distribuée aux professionnels du déchet et aux relais d'opinion habituels du SPIRAL.



## Les perspectives du SPIRAL DECHETS

La sortie du plan départemental ayant été retardée compte tenu du calendrier électoral, le SPIRAL DECHETS ne s'est pas réuni en 2001.

La réactivation du groupe de travail devrait correspondre à la dernière phase de discussion conduisant à l'approbation du plan dont l'une des préconisations est de constituer un groupe de suivi dans lequel le SPIRAL DECHETS aura à jouer un rôle important.

Par ailleurs, la redéfinition de la mission du SPIRAL DECHETS paraît nécessaire afin de tenir compte de la préoccupation grandissante des partenaires du SPIRAL pour les déchets toxiques des petites entreprises qui ne peut être totalement dissociée de la problématique DIB ; il sera donc nécessaire de créer des synergies entre le SPIRAL EAU en charge de la problématique DTQD (du point de vue du risque toxique pour les eaux de surface ou souterraines) et le SPIRAL DECHETS plus préoccupé par la gestion des déchets des petites entreprises.



## **L'INTERGROUPE INFORMATION**

L'intergroupe information est né en fait de la disparition du groupe de travail INFORMATION créé fin 1994, et qui avait pour mission d' « informer le public, via les relais d'opinion, sur les pollutions et la maîtrise des risques technologiques, et crédibiliser à travers le SPIRAL les données sur l'environnement ».

Lors de la commission permanente du SPIRAL du 25 novembre 1996, il a été entériné, à la demande de plusieurs Présidents de groupes de travail, que chaque Président d'un groupe de travail, quand il estime que les travaux sont parvenus à un dénouement, pourra prendre l'initiative d'un point presse en présence du Préfet et du Président de la communauté urbaine. Le but de cette proposition était de mieux coller à l'actualité des groupes de travail et d'être plus réactif dans la restitution des conclusions.

Le positionnement du SPIRAL INFORMATION s'en est donc trouvé fortement modifié, et à la suite du départ de son Président, M. Michel MAZEROT, il est proposé et accepté par la commission permanente du 9 novembre 2000, de transformer ce groupe en intergroupe (cette proposition est d'ailleurs conforme à la pratique qui s'était instituée au cours des 18 derniers mois).

### **Les missions de cet intergroupe sont horizontales et comprennent en particulier :**

- . Le pilotage du site internet,
- . La mise en commun des bonnes pratiques ou des intentions des différents groupes,
- . L'échange des bonnes pratiques avec les 9 autres SPPPI de France,
- . Les relations avec l'Observatoire du Grand Lyon,
- . La préparation de manifestations telles que POLLUTECH,
- . La préparation des réunions du comité plénier et des manifestations plus larges telles que le Forum du SPIRAL.

L'intergroupe information, en particulier le comité

de pilotage issu de son sein, a pris en charge l'organisation du Forum du SPIRAL.



## **Le bilan de fonctionnement du SPIRAL INFORMATION, de 1994 à 1996**

Les premières actions du groupe de travail INFORMATION consistent, dès 1995, à définir une charte graphique pour toute communication émanant du SPIRAL, à réactualiser la plaquette de présentation des activités du SPIRAL, à assurer la cohérence des documents édités par les autres groupes de travail, à définir des synergies avec la Communauté Urbaine en particulier sur le recensement et le suivi de certains paramètres sur l'environnement à travers le travail de l'OCEGLY (Observatoire des Changements Ecologiques du Grand LYon).

Le SPIRAL INFORMATION s'intéresse également dès le départ au management de l'environnement ; cette approche, qui consiste à prendre en compte l'environnement dans la gestion de l'entreprise, permet a priori d'améliorer la prévention des pollutions et des risques industriels. A ce titre, il suit également, à partir de 1997, la démarche Euromanagement Environnement qui vise principalement, à l'échelle européenne, à assister au moins 500 PME/PMI dans la conception d'un système de management environnemental et aboutir à l'enregistrement d'au moins 50 sites ; cette démarche est pilotée au niveau régional par la CCI de Lyon.

La participation à un programme européen E-MAIL

Fin 1995, le SPIRAL répond favorablement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon pour s'engager à participer à un programme européen E-MAIL (Environnement Management Architecture for Information deLivery) pour développer un site internet visant à mettre à disposition du public et des professionnels des informations environnementales concernant l'agglomération lyonnaise. Un des principes

fondamentaux du projet est de permettre un accès à l'information le plus convivial et le plus interactif possible ; ce principe est mis en application grâce notamment à l'emploi de liens hypertextes, d'images, de sons, et plus particulièrement grâce à l'utilisation d'un SIG (Système d'Information Géographique). Quatre projets sont retenus au niveau européen dont celui du SPIRAL pour la France.

La phase expérimentale est longue, il s'agit de mettre au point un logiciel de navigation sur les cartes qui permette en passant sur un site industriel ou une station d'épuration par exemple, d'ouvrir une fenêtre dans laquelle des informations environnementales apparaissent, mais la société chargée de développer le logiciel va être confrontée à plusieurs problèmes techniques. La validation de l'expérimentation E-Mail par l'Union Européenne n'arrivera que le 2 octobre 1998 avec un logiciel qui n'est pas tout à fait ce qui était envisagé au départ.

## L'ouverture du premier site internet du SPIRAL

Le site internet du SPIRAL [www.Lyon-spiral.org](http://www.Lyon-spiral.org) sera finalement ouvert en octobre 1998, à un moment correspondant d'ailleurs au lancement de la campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs du département du Rhône.

Par la suite, il apparaît très vite des difficultés à utiliser la partie SIG du site (difficulté pour télécharger le plug-in nécessaire à la navigation, lenteur de cette navigation sur la carte...) ; par ailleurs, les coûts de maintenance du système (notamment l'hébergement du SIG), de développements complémentaires (par exemple, la mise sur le site du schéma de desserte interne des matières dangereuses avec calcul d'un itinéraire à partir d'un point de départ et d'un point d'arrivée) deviennent rédhibitoires. Le SIG sera donc abandonné à l'occasion de la refonte du site internet du SPIRAL et du changement d'hébergeur du serveur qui s'ensuivra.

## Le nouveau site internet

Compte tenu de l'évolution rapide tant technique que des attentes du public, un audit est mené en 1999 sur le site internet du SPIRAL (hors partie SIG) qui permet de dégager les axes d'amélioration suivants :



- . une distinction claire entre thématiques et commissions : les visiteurs du site viennent chercher de l'information sur les thématiques du SPIRAL (eau, déchets, risques, air ...) plus que sur l'institution elle-même,
- . des contenus plus homogènes : l'objectif est que le visiteur « grand public » puisse avoir accès à une information compréhensible ; les textes longs et difficiles sont redécoupés en extraits, et/ou présentés sous forme synthétique,
- . un écran d'accueil de type « portail », avec :
- . un menu permanent reprenant les grandes rubriques du site,
- . des blocs d'information rendant accessibles directement certaines informations (les bons réflexes à avoir vis-à-vis d'un accident industriel majeur, le numéro vert, la liste des sites faisant l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention et leur situation géographique, la carte de surveillance de la qualité des eaux, les résultats des analyses des eaux du Rhône et de la Saône ...),
- . un système « flash d'information » : reprise des informations les plus récentes issues des modules « actualité » de chaque thème,
- . pour chaque rubrique : un module « actualité » avec mise à jour automatique à partir d'une simple saisie de texte par le secrétariat du SPIRAL, et une possibilité pour l'internaute de rece-

- voir automatiquement chez lui ces informations,
- . pour la rubrique SPIRAL : description du SPIRAL (historique, fonctionnement...), des groupes de travail, des acteurs du SPIRAL,
- . pour les rubriques thématiques (RISQUES INDUSTRIELS, EAU, DECHETS, TMD, AIR) : définition du thème, point sur les chantiers en cours, lien vers la rubrique documentation, lien vers les cartes,
- . une rubrique documentation : liste des documents d'information disponibles auprès du SPIRAL, et formulaire de commande,
- . un lexique de l'environnement : lexique composé d'une vingtaine de termes et concepts majeurs (risques, dangers, PPI, directive Seveso ...),
- . une page de liens vers des serveurs connexes ou partenaires,
- . un contact : adresse Email du secrétariat du SPIRAL,
- . des images animées pour présenter les bons réflexes,
- . une amélioration de la charte graphique.

Cette nouvelle version du site internet du SPIRAL est en service depuis début mars 2001.

## La participation du SPIRAL à POLLUTECH

Pour la première fois en novembre 1998, le SPIRAL est présent sur le stand DRIRE au salon POLLUTECH (ce salon a lieu chaque année en alternance à Paris et à Lyon). A cette occasion, un stand pliable est acheté et permet, à travers 12 panneaux, de présenter les différentes activités du SPIRAL ; les différentes plaquettes d'information du SPIRAL sont également mises à disposition des visiteurs de ce salon.

Le SPIRAL participera également au salon POLLUTECH 2000 ; à cette occasion, il est distribué environ 4 600 plaquettes émanant des différents groupes de travail du SPIRAL.



# Bilan de fonctionnement



## Le bilan de fonctionnement

Le SPIRAL créé en 1990 est l'un des 11 SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) existants actuellement en France ; le premier a été créé il y a 30 ans à Marseille.

Le fonctionnement de chaque SPPPI suit une approche spécifique liée au contexte local. Il n'y a donc pas, pour l'instant, d'indicateur pertinent pour un fonctionnement idéal.

## Les SPPPI

SPPPI	VILLE
SPPPI ARTOIS	BETHUNE
SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR	BORDEAU
SPPPI GUYANNE	CAYENNE
SPPPI COTE D'OPALE - FLANDRE	GRAVELINES
SPIRAL	LYON
SPI FOS-BERRE	MARSEILLE
SPPPI ESTUAIRE DE LA LOIRE	NANTES
SPPPI BASSE SEINE	ROUEN
SPPPI AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE	STRASBOURG
SPPPI AGGLOMERATION TOULOUSAINNE	TOULOUSE
SPI VALLÉE DE SEINE	VERSAILLE

Les éléments qui suivent ressortent des comptes rendus des commissions permanentes depuis 1996 assorties de données factuelles.



## L'activité des groupes de travail

L'activité de chacun des groupes de travail, en terme de réunions du groupe mais aussi des sous-groupes qu'il a constitués, est très variable et résulte de la teneur des actions qu'il met en œuvre. D'autre part, un groupe qui a terminé ses travaux n'a pas vocation à être pérennisé s'il n'a pas envisagé d'autres chantiers ; c'est ainsi que le groupe « localisation des nouvelles industries » a été dissout après avoir terminé son travail sur le concept ECO-ZI.

## Nombre de réunions des groupes et sous-groupes de travail

activité du SPIRAL	1998		1999		2000	
	groupe	sous groupes	groupe	sous groupes	groupe	sous groupes
INFORMATION	3	2	0	0	2	0
RISQUES INDUSTRIELS	8	6	5	3	3	5
EAU	3	3	3	5	4	15
DECHETS	4	3	5	7	3	8
TMD	3	1	3	5	0	2
AIR	1	0	0	0	0	0
Commission permanente	0		1		1	

Un autre indicateur de cette activité est le taux de participation de ses membres aux travaux du SPIRAL.

## Effectifs participant aux groupes de travail

Groupe de travail	Effectif du groupe de travail	Participation moyenne par réunion	
		1998	1999
INFORMATION	28	11	-
RISQUES INDUSTRIELS	19	12	9
EAU	30	21	16
DECHETS	28	16	18
TMD <sub>59/38</sub>	25	22	
AIR	20	9	-

Plusieurs questions méritent d'être débattues :

- . comment faciliter la participation de certaines instances aux travaux du SPIRAL (les associations de protection de l'environnement, par exemple) ?
- . faut-il élargir certains groupes à d'autres instances telles que les syndicats représentatifs des personnels de l'industrie (au SPIRAL RISQUES notamment) ?
- . faut-il ouvrir plus fréquemment les groupes, pour des actions bien ciblées, à des experts (le temps de l'action en question) en particulier pour des problèmes techniques ou juridiques qui demandent des compétences particulières ?



## Les moyens humains

Le secrétariat du SPIRAL est assuré depuis sa création par la DRIRE Rhône-Alpes ; jusqu'à fin 1996, l'animation du SPIRAL et le secrétariat étaient assurés par plusieurs agents de la DRIRE, soit du siège (division environnement), soit du groupe de subdivision du Rhône, en fonction des thèmes concernés. A compter de novembre 1996, un « permanent » (à temps partiel) a été affecté au secrétariat du SPIRAL et a pris en charge l'animation de celui-ci sous la tutelle du chef de la division environnement de la DRIRE ; une secrétaire, à temps partiel, est également affectée aux travaux du SPIRAL.



## Les moyens financiers

Le montant des dépenses du SPIRAL est lié évidemment aux actions qu'il met en place. Le financement de ces actions est normalement partagé entre 3 collègues (Etat, collectivités territoriales et industriels), avec une volonté de le faire de manière équitable, sauf pour les actions dont le SPIRAL assure l'organisation, mais dont l'obligation incombe à l'un des partenaires (comme la campagne d'information du public sur les risques industriels majeurs, par exemple) ; dans ce cas, le complément de financement apporté par les autres partenaires permet d'aller au delà des simples obligations réglementaires.

Chaque action le nécessitant donne lieu à un « tour de table » entre partenaires pour boucler son financement, néanmoins, ces actions peuvent être limitées par les moyens financiers mobilisables et/ou être reportées sur l'année suivante.



## R partition des dépenses par groupe de travail

GROUPE DE TRAVAIL	ACTIONS	MONTANT EN F TTC		
		1998	1999	2000
INFORMATION	plaquette SPIRAL, stand pliable, panneaux de présentation, refonte du site internet	105016	39798	125551
RISQUES INDUSTRIELS	Campagne d'information du public, n° vert, duplication documents campagne, cédérom	1048333	68590	265265
EAU	Prospectus station, campagnes d'analyses sur réseau, étude écotoxique, plaquettes DTQD ménages et entreprises	59817	122899	140054
TMD	Publication du Livre blanc sur les TMD, carte de transit, carte de desserte interne	82249	160948	3588
DECHETS	Plaquettes « que faire de vos DIB », étude IG2E, plaquette sur résultats de l'étude DIB	34612	7477	224314

## R partition du financement du SPIRAL

FINANCEMENT DU SPIRAL	MONTANT TTC					
	1998		1999		2000	
	Euro	Francs	Euro	Francs	Euro	Francs
Crédits DRIRE/SPIRAL	59097	387651	29533	193726	43200	283371
ADEME		Non chiffré			11173	73288
Agence de l'eau RMC	552	3618	10934	71724	7293	47840
Grand Lyon	20161	132249	15431	101224	28423	186444
Conseil Général	16769	110000			17782	116644
CCI Villefranche					762	5000
Chambre de Métier du Rhône					1519	9963
APORA/Maison de la Chimie	108870	714141	14038	92083	9162	60102
TOTAL	205449	1347659	69937	458757*	119314	782652*

### \* les dépenses d'analyses de CAMALY

(financement : Agence de l'eau RMC 50 %, Communauté Urbaine de Lyon 25 %, Industriels adhérents à CAMALY 25 %) sont à comptabiliser en plus :

- pour 1998 : 378 881 F HT
- pour 1999 : 262 139 F HT
- pour 2000 : 401 907 F HT



## Le mode de fonctionnement

### Les adaptations de fonctionnement

---

Le principe d'action du SPIRAL consiste à prendre des décisions qui résultent d'un accord de toutes ses composantes (les 4 collèges) ; l'évolution de son mode de fonctionnement procède du même principe. C'est ainsi que des adaptations ont été adoptées au fil des commissions permanentes. En 1996, il est décidé en commission permanente de laisser l'initiative de la communication sur les résultats de leurs travaux à chaque Président de groupe. Cette proposition est issue d'un constat inspiré notamment par certains journalistes :

- . les groupes de travail avancent à un rythme différent et peuvent connaître une accélération brutale de la décision,
- . une restitution annuelle des travaux des groupes ne permet pas de mettre en relief les recommandations qui sont importantes.

L'essentiel de la proposition est de mieux coller à l'actualité des groupes de travail et d'être plus réactif dans la restitution des conclusions.

En même temps, le rythme des réunions du comité plénier est porté à 2 ans.

### Le statut juridique

---

Le deuxième point d'évolution, en débat actuellement au sein du SPIRAL, est la structure juridique, ou plutôt l'absence de structure juridique. Cette question de statut est soulevée de manière récurrente, et n'est pas exclusive au SPIRAL, tous les SPPPI ayant le même débat.

Il est sûr que la formalisation d'un statut juridique paraît indispensable si le SPPPI est amené à créer une structure pérenne telle qu'un Centre

de Documentation et d'Information sur l'Environnement (comme c'est le cas avec l'association CYPRES du SPPPI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; néanmoins, le SPIRAL, comme d'autres SPPPI, connaît des problèmes de plus en plus complexes à résoudre pour le financement des actions qu'il souhaite mettre en œuvre : il en est ainsi de la dernière campagne d'information du public sur les risques industriels majeurs pour laquelle il y avait la nécessité de missionner une personne ; un autre exemple de montage « difficile » concerne le cédérom en cours de réalisation où la DRIRE dispose de la propriété intellectuelle sans en être maître d'œuvre. De même, certains financements n'ont pu être assurés d'une manière collégiale telles que la rénovation du site internet du SPIRAL et l'organisation du présent Forum.

Les structures publiques ou parapubliques (le Conseil Général du Rhône, l'Agence de l'eau RMC...) ne peuvent financer une opération autrement que sous forme de subvention quand elles n'en sont pas maîtres d'œuvre. En l'absence de structure pouvant recevoir des subventions (la DRIRE, secrétaire du SPIRAL, ne peut recevoir de subventions), ces contributions financières, acceptées dans leur principe, n'ont pu être versées.

Par ailleurs, pour chaque action nécessitant un financement (réalisation de plaquettes, par exemple), il est imposé un exercice lourd et compliqué pour réunir les fonds des différents contributeurs ; par exemple, la plaquette d'information sur les DTQD a été financée par 7 partenaires différents.

Le principe initial d'une structure « sans mur et sans budget » est à débattre ; comment continuer à fonctionner si le principe est maintenu, sachant que chaque entité est incitée juridiquement à être rigoureuse pour tout financement auquel elle contribue ?



## Le champ d'action

---

Le troisième point d'évolution du SPIRAL concerne le champ d'action de ses groupes de travail tant sur les thèmes que sur l'espace concerné.

Le SPIRAL n'a pas vocation (il n'en aurait d'ailleurs pas les moyens) à s'occuper de tous les problèmes d'environnement ; il s'agit donc de travailler sur des champs délimités tant sur les thèmes abordés que sur l'espace concerné. De nombreuses institutions locales (administrations territoriales, administrations d'Etat, associations ...) participent déjà activement à des politiques environnementales. Il ne s'agit pas, pour le SPIRAL, de s'occuper de problèmes déjà pris en charge de manière satisfaisante par d'autres instances mais d'instaurer une concertation, un dialogue entre tous les acteurs de l'environnement sur des sujets pour lesquels un accord entre les différents collèges semble nécessaire. A ce titre, le SPIRAL joue déjà un rôle fédérateur pour la plupart de ses actions (la campagne d'information du public, la station de surveillance et d'alerte à Ternay...) et est un lieu privilégié pour en initier de nouvelles (l'opération Pressing propre, la qualité des eaux souterraines...).

Le SPIRAL n'a pas également vocation à être maître d'œuvre de toutes ces actions, particulièrement quand elles dépassent les limites de son champ d'action géographique (de l'agglomération lyonnaise jusqu'au département du Rhône). C'est ainsi que l'opération « pressing propre », initiée au sein du SPIRAL EAU, a comme maître d'œuvre la Chambre Régionale de Métiers car elle concerne les pressings de toute la région Rhône-Alpes.

Enfin, le rôle d'information du public est à l'évidence en pleine croissance depuis sa création ; la demande dans ce domaine, de la part des scolaires et universitaires est croissante auprès du secrétariat du SPIRAL.

Un des rôles, et non des moindres, ne pourrait-il être celui d'un lieu de rassemblement de toute la documentation et de toutes les publications sur l'environnement produits par les différentes composantes du SPIRAL ? un tel projet avait d'ailleurs été envisagé au moment de la création du SPIRAL.

Le Forum est l'occasion d'une investigation précise des chantiers actuels ou à venir sur lesquels travaillera le SPIRAL et donc d'une redéfinition de son champ d'action.



## ANNEXE 1

### arr t pr fectoral de cr ation du SPIRAL

#### ARR T

*Portant cr ation du Secr tariat Permanent  
pour la Pr vention des Pollutions Industrielles  
et des Risques dans l'Agglom ration Lyonnaise  
(S.P.I.R.A.L.)*

-----

*Le PREFET de la REGION RHONE ALPES, PREFET du  
RHONE,*

*VU les conclusions de la r union tenue le 31 janvier 1990  
entre le Secr taire d'Etat aupr s du Premier Ministre  
charg de l'Environnement et de la Pr vention des  
Risques Technologiques et Naturels Majeurs et le  
Pr sident de la Communaut Urbaine de Lyon ;*

#### CONSIDERANT :

- la n cessit de poursuivre les efforts engag s pour r duire  
les pollutions et les risques d'origine industrielle,*
- le besoin de d finir de mani re concert s et publique  
les objectifs prioritaires pour r duire les pollutions et les  
risques,*
- les exp riences de concertation qui se d roulent dans  
plusieurs r gions dans le cadre de secr tariats perma-  
nents pour les probl mes de pollutions industrielles ;*

*SUR la proposition du Secr taire G n ral de la  
Pr fecture,*

#### Arr te :

*Article 1er . - Il est cr une structure permanente de  
concertation ayant pour objet la pr vention des pollu-  
tions industrielles et des risques technologiques sur le  
territoire de la Communaut Urbaine de Lyon. Cette  
structure est nomm e : « Secr tariat Permanent pour la  
Pr vention des Pollutions Industrielles et des Risques  
dans l'Agglom ration Lyonnaise » (S.P.I.R.A.L.)*

*Elle a pour mission de susciter et de coordonner les  
actions de pr vention des pollutions et des risques lais-  
sant chacune des parties prenantes ses comp tences  
propres.*

*Pour atteindre son objet, le SPIRAL d veloppera  
entre les diff rents organismes et personnes int ress s  
et sur les questions de son ressort l' change d'informa-  
tion, la r flexion en commun et la concertation pour  
aboutir des recommandations afin que chaque acteur  
puisse int grer dans son action ces orientations priori-  
taires.*

*Le S.P.I.R.A.L. est un organisme de pure concerta-  
tion. Il recherchera cependant des voies pour favoriser le  
financement de certaines actions, notamment en mati -  
re d'information du public.*

*Le S.P.I.R.A.L. comprend une commission perma-  
nente, des groupes de travail et un comit .*

*Article 2. - Les travaux du S.P.I.R.A.L. sont pilot s par une  
commission permanente compos e de 16 membres  
repr sentant en nombre gal les coll ges suivants :  
administrations d'Etat, lus de la Communaut Urbaine  
de Lyon, industriels, associations de d fense de l'envi-  
ronnement et personnalit s qualifi es.*

*Chacun des membres s'engage vis vis des autres  
informer au pr alable la Commission des actions g n -  
rales qu'il a l'intention d'engager.*

*La Commission est pr sid e par le Pr fet de la  
r gion Rh ne-Alpes et du Rh ne ou son repr sentant. Sa  
composition est donn e en annexe. Elle se r unira en  
tant que de besoin sur convocation du Pr sident, et au  
moins deux fois par an.*

*Article 3. -La Commission cr era des groupes de travail  
temporaires ou permanents sur des th mes sp cifiques.*

*Les groupes de travail seront anim s par le direc-  
teur r gional de l'industrie et de la recherche Rh ne-  
Alpes.*

*Les groupes de travail seront compos s de 12  
membres permanents et accueilleront tous les experts,  
personnalit s, associations qu'ils jugeront utile d'asso-  
cier leurs travaux.*

Article 4. - La commission permanente organisera une fois par an la réunion d'un large comité comprenant les élus, les industriels, les services de l'Etat, les associations, les médias et les personnalités parties prenantes en matière d'environnement industriel. Au cours de cette réunion, elle rendra compte de ses travaux, des objectifs et des orientations du SPIRAL ainsi que des résultats obtenus.

Article 5. - Le secrétariat de la Commission, des groupes de travail et du comité sera assuré par le directeur régional de l'industrie et de la recherche.

Article 6. - Les actions de communication externe (plaquettes, dossiers de presse, conférences de presse, communications...) sont de la responsabilité de la commission et sont prises par le secrétariat.

Article 7. - Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur régional de l'industrie et de la recherche, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 10 décembre 1990  
Le Préfet,

#### Composition de la commission permanente :

---

*\* Administrations d'Etat*

- Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, Président
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche Rhône-Alpes
- Monsieur le Directeur de Bassin, Chef du service de la Navigation
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

*\* Elus*

- Communauté Urbaine de Lyon : 2 sièges
- Ville de Lyon : 1 siège
- Département du Rhône : 1 siège

*\* Industriels*

- Groupement Interprofessionnel Lyonnais : 1 siège
- Groupement des Industries Chimiques et Connexes Rhône-Alpes : 1 siège
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon : 1 siège
- Association Patronale Anti-pollution Rhône-Alpes : 1 siège

*\* Associations de protection de l'environnement*

- Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) : 1 siège
- Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - section du Rhône : 1 siège
- Comité de Liaison des Associations de l'Environnement Rhône-Alpes (C.L.A.E.R.A.) : 1 siège

*\* Personnalités qualifiées : 1 siège*

## ANNEXE 2

### liste des membres des groupes de travail

#### SPIRAL RISQUES

REPELIN Michel	Vice Président du Grand Lyon/Président du SPIRAL RISQUES
BARTHE Fabien ou FRICOU Philippe	DRIRE Rhône-Alpes/Division Environnement
BERNE Gérard	DRIRE Rhône-Alpes/Secrétariat Général du SPIRAL
BERTHEUX Henri ou Mme BESANCON Béatrice	Préfecture du Rhône/SID Protection Civile
BOUTARD Michel ou FAVRE Christian	DRIRE - Groupe de Subdivisions du Rhône
BREUZIN Marie	GICCRA/Ciba
CAILLAT Michèle	Education Nationale
CHARPIN Isabelle	APORA
CHAVANNE Claude	GICCRA/Atofina Saint Fons
Com. Patrice PINET ou Cap. Pascal GRANGE	DD SIS
GAVRIN Patrice ou HYTTE Gérard	FRAPNA Rhône
le Maire	Mairie de Feyzin
le Maire	Mairie de Pierre Bénite
le Maire	Mairie de Saint Fons
MAISONNEUVE G.	UFCR Que Choisir
RICORD Marcel	Maison de la Chimie
TRIOILLIER Michel	GICCRA/Rhoditech
VILLIEN Jean ou DELACRETAZ Yves	Communauté Urbaine de Lyon/Mission Ecologie
VOTTERO Jacqueline	Conseil Général du Rhône/Conseiller Général

#### SPIRAL EAU

DAUMAS Jean Claude	Président du SPIRAL EAU/Vice Président du Comité de Bassin
BARTHE Fabien ou SIMONIN Pascal	DRIRE Rhône-Alpes/Division Environnement
BERNE Gérard	DRIRE Rhône-Alpes/Secrétariat Général du SPIRAL
BONHOURE Frédéric	Conseil Régional/Direction de l'Environnement et de l'Energie
BOUTARD Michel ou RUGUET Vincent	DRIRE - Groupe de Subdivisions du Rhône
CHAMBON Paul	Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon
CHARPIN Isabelle	APORA
CLAPE Philippe	Agence de l'eau RMC/Sous Direction Industrie
CLAUDE Etienne	EDF/Unité Production Rhône-Auvergne
COLOMER Gilbert	Communauté Urbaine de Lyon/Direction de l'eau
DENEUVY Jean Philippe	DIREN Rhône-Alpes
DESCHANEL Gérard	Communauté Urbaine de Lyon/Direction de l'eau
DUBROMEL	Région Urbaine de Lyon
EZERZER Marc	DDAF
HYTTE Gérard	FRAPNA Rhône
LADREYT	Fédération Dép. des Ass. Agréées de Pêche
LAURENT Anne-Marie	Conseil Général du Rhône
LAURENT Marc	GIL MEDEF Lyon-Rhône/Rhodia Organique
LEDYS Rémi	CCI de Lyon
LEVRAUT Anne Marie	Agence de l'eau RMC
MAISONNEUVE G.	UFCR Que Choisir
MARTINEZ René ou COCHET Paul	Président du Syndicat Rhône-Sud
MAYEUX RICHON Valérie	ADEME
MOISSONNIER Brigitte ou FORMISYN Valérie	DDASS
POUSSARD Gilles	Agence de l'eau RMC/Sous Direction Milieu
RUFFIER Nathalie	Chambre de Métiers du Rhône
SAURON Pierre	CCI de Lyon/Avantis Pharma
SOLENT Bernard	Service de la Navigation Rhône-Saône
TIBERGHEN Thibaud	GICCRA/Atofina Pierre-Bénite

## SPIRAL TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

PILLONEL Claude	Vice-Président du grand Lyon/Président SPIRAL TMD
BALTHAZARD Iannick	TotalFinaElf/Dép. Transports et Mouvements des Produits
BARELLE Stéphane	LEI Lyonnaise d'Environnement et d'Ingénierie
BERNE Gérard	DRIRE Rhône-Alpes/Secrétariat Général du SPIRAL
BIECHEL	C.F.T
BIOUD Rachid	VNF
BLANCHART	Société AIR LIQUIDE
BORREL	DRE
BOUCHET Gérard	Ville de Lyon - Déplacements Urbains
BOUTARD Michel et CARPENTIER Jean Marc	DRIRE/Groupe de Subdivisions du Rhône
CARBONNEL Christian	RHONATRANS
CHARMONT F. Philippe	CNC Transport
CHASSIGNOL Joël	HOYER France
COLLINEAU Yves	CROL TotalFinaElf/Département Transports et Mouvements des Produits
DA PASSANO Jean Luc	Vice-Président du Conseil Général du Rhône
DE BIENASSIS Emmanuel	Ass. Prof. des Commissaires de Transport
DELACRETAZ Yves	Communauté Urbaine de Lyon/Mission Ecologie Urbaine
DUVAL Mathieu	Compagnie Nationale du Rhône
GARCIN	Transports MOIROUD-ZIEGLER
GASTAUD André	Ministère des Transports/DTT Mission TMD
HYTTE Gérard	FRAPNA Rhône
JAUFFRET B.	Préfecture du Rhône
LAURENT Anne-Marie	Conseil Général du Rhône
le Capitaine GRANGE	DDSS/Service Analyse et Couverture des Risques
le Colonel commandant le Groupement	Groupement de Gendarmerie du Rhône
le Commandant BLANC	CRS 45
le Directeur	Société STREICHENBERGER
le Directeur	BP FUEL Service
le Maire	Mairie de Lyon
le Maire	Ville de Lyon/Police municipale
le Préfet	Préfecture du Rhône
LEGAL Bernard	Avocat
LUCE Jean-Claude	FEGAZLIP - L.D.G.
LYONNET François	GICCRA/AtoFina
MACQUET Francis	SCERAQ CFDT
MAYET Jérôme	DDE/SCS
MELZA Lucien	NOVATRANS
NEDELEC Brigitte	CNC Transport
NEMOZ	Ville de Lyon/Police municipale
NOMBLOT Bernard ou PILLARD Jean Louis	Conseil National Professions de l'Automobile
RENAUD Christian	Syndicat des Chauffeurs Routiers
ROBERT Michel	S.N.C.F./Division Commerciale Fret
SERPOLLET	NORVERT DENTRESSANGLE CHIMIE
VEYRET Jacques	Transports GIRAUD

## SPIRAL AIR

FLACHER Jean	Vice-Président du Conseil Général du Rhône/Président du SPIRALAIR
BARTHE Fabien ou BOUILLOT Jean Marie	DRIRE Rhône-Alpes/Division Environnement
BERNE Gérard	DRIRE Rhône-Alpes/Secrétariat Général du SPIRAL
BERTHEUX Henri	Préfecture du Rhône/SID Protection Civile
BOUTARD Michel	DRIRE/Groupe de Subdivisions du Rhône
CHAMALY Jean Laurent	CCI de Lyon/Direction Générale Assemblée
DIABLEMONT Paul	ALPOLAIR/Rhodia Belle Etoile SAS
DUPERRAY	Prodith
DUPRE Michel	TotalFinaElf Raffinerie de Feyzin
le Président	APPA
MAISONNEUVE G.	UFCR Que Choisir
BOUVIER Frédéric	COPARLY
MOISSONNIER Brigitte ou FORMISYN Valérie	DDASS
NOMBLOT Bernard	Conseil National Professions de l'Automobile
NOVEL Madeleine	FRAPNA Rhône
POYAUD André	EDF Loire sur Rhône
RITTER Philippe	Service d'Hygiène et de Santé/Ville de Lyon
VILLIEN Jean ou LAURENT Olivier	Communauté Urbaine de Lyon/miission Ecologie

## SPIRAL DECHETS

VOEGEL Pierre	Président du SPIRAL DECHETS/Maire de Solaise
BARTHE Fabien ou SIMONIN Pascal	DRIRE Rhône-Alpes/Division Environnement
BARUCH Simone	FEDEREC
BERNE Gérard	DRIRE Rhône-Alpes/Secrétariat Général du SPIRAL
BERTOLINI Gérard	Université LYON - Bât 101
BOUCHE Hervé	APORA
BOUTARD Michel ou CARTAILLAC Gérard	DRIRE - Groupe de Subdivisions du Rhône
BRUNET Olivier ou DUGLAS Jean Claude	BTP RHONE - Synd. Général Ent. BTP du Rhône
De FLEURIEU Anne ou M. JANIN Marc	Synd. Mixte Région de Villefranche
EZERZER Marc	DDAF
FARRER Nicolas	GIL MEDEF du Rhône
GAILLARD ou MOREAU	CGPME
LAURENT Anne-Marie	Conseil Général du Rhône
le Président	FRAPNA Rhône
LEDYS Rémi	CCI de Lyon
LUPIN Laurence	Communauté Urbaine de Lyon/Direction de la propreté
MAYEUX RICHON Valérie	ADEME
MAZZA Alain	CCI de Lyon/Commission Environnement
MEYER Jacques	Vice Président du Grand Lyon
MOYSE Jean-Philippe	Conseil Régional/Direction de l'Environnement et de l'Energie
REYMOND Hervé	FNADÉ
ROBIN André	CCI de Villefranche sur Saône et du Beaujolais
RUFFIER Nathalie	Chambre de Métiers du Rhône
SARTOR Yves	SIVU de la Région de Tarare
STORTI Gilbert ou GAY Patrick	CAPEB - Féd. Artisans, Petites Entreprises du Bâtiment
TURATI Maurice	UFCR Que Choisir ?

## INTERGROUPE INFORMATION

AVANZO Claude	DIREN Rhône-Alpes
BARTHE Fabien	DRIRE Rhône-Alpes/Division Environnement
BERNE Gérard	DRIRE Rhône-Alpes/Secrétariat Général du SPIRAL
BERTHEUX Henri ou Mme BESANCON Béatrice	Préfecture du Rhône/ SID Protection Civile
BOUTARD Michel	DRIRE - Groupe de Subdivisions du Rhône
CHAMBON Paul	Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon
CHARPIN Isabelle	APORA
DAUMAS Jean Claude	Président du SPIRAL EAU
FARRER Nicolas	GIL MEDEF Lyon-Rhône
GRANGEAN Pierre	CCI de Lyon
GUITTON Yves	GICCRA
HYTTE Gérard	FRAPNA Rhône
LAURENT Anne-Marie	Conseil Général du Rhône
LEVRAUT Anne Marie	AGENCE DE L'EAU RMC
MAISONNEUVE G.	UFCR Que Choisir ?
MAYET Jérôme	DDE/SCS
PARRAIN Georgette	Fédération des familles du Rhône
PILLONEL Claude	Vice-Président du Grand Lyon/Président SPIRAL TMD
REPELIN Michel	Vice Président du Grand Lyon/Président du SPIRAL RISQUES
RITTER Philippe	Service d'Hygiène et de Santé/Ville de Lyon
RUFFIER Nathalie	Chambre de Métiers du Rhône
SAVOIE	ADEME
VILLIEN Jean ou DELACRETAZ Yves	Communauté Urbaine de Lyon/Mission Ecologie



Ce bilan des « 10 ans du SPIRAL » a été élaboré par le secrétariat général du SPIRAL - DRIRE Rhône-Alpes, avec l'aide des membres du comité de pilotage du Forum :

Mmes CHARPIN (APORA), LEVRAUT (Agence de l'eau RMC), RUFFIER (Chambre de Métiers), BLANC (Chambre Régionale de métiers), LAURENT (Conseil Général) et PARRAIN (Fédération des Familles), MM. REPELIN (Vice Président Grand Lyon chargé du Pôle Environnement), GUITTON (GICCRA), FARERE (GIL MEDEF Lyon-Rhône), DELACRETAZ (Grand Lyon/Mission Ecologie), BARTHE (DRIRE/Division Environnement), BOUTARD (DRIRE/Groupe Subdivisions du Rhône) et BERNE (DRIRE/Secrétariat SPIRAL).

- novembre 2001 -